

#### AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE

#### Date de publication 04/11/2025

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 13/10/2025 sur www.xmarches.fr sous la référence 2025\_2026\_Expl\_forêt

# Pouvoir adjudicateur:

Commune de Charmes

Place Henri Breton 88130 CHARMES f.ducourneau@mairie-charmes.fr

Profil d'acheteur : https://www.xmarches.fr

Nature: Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché:

Intitulé: Exploitation forestière Commune de CHARMES - Lot 2:

Objet de la délégation : Exploitation forestière-3 lots

Type de marché : Services

Nomenclature (CPV): 77211100-3 - Services d'exploitation forestière.

Lieu d'exécution: 88130 CHARMES

#### Critères d'attribution:

Par pondération :

Critère qualité VALEUR TECHNIQUE - coefficient 55

Critère prix Prix des prestations - coefficient 40

Critère qualité Respect des enjeux et consignes liés aux contraintes environnmentales - coefficient 5

Procédure:

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

### Attribution du marché:

Nombre d'offres reçues : 2 Date d'attribution : 31/10/2025 Montant final HT : 18 136 €

Opérateur économique attributaire :

#### **ETABLISSEMENTS LAPORTE ET FILS SARL**

22 RUE DE LONGCHAMP - 88000 VAUDEVILLE

France

Mail: ets.laporte@orange.fr

# Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5, place de la carrière 54036 NANCY cedex Téléphone : 0383174343

Courriel: greffe.ta-nancy@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5, place de la carrière

54036 NANCY cedex Téléphone : 0383174343

Courriel: greffe.ta-nancy@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

# Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Commune de Charmes Place Henri Breton 88130 CHARMES